

## REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

En atelier ou à l'extérieur, le titulaire met en forme et réalise sur tous supports amovibles, fixes ou roulants et en tous formats, des travaux de communication visuelle - graphiques ou d'illustration - à caractère promotionnel, publicitaire et événementiel pérenne ou éphémère.

Dans le domaine immobilier et patrimonial, il participe à la réalisation des décors destinés à la conservation ou mise en valeur, à la restauration, aux créations d'ambiances spécifiques.

La formation des titulaires s'appuiera sur la connaissance de l'histoire de l'art et des styles et des compétences spécifiques en art appliqué.

Le brevet des métiers d'art graphisme et décor comporte deux options :

- graphiste en lettres et décors
- décorateur de surfaces et de volumes.

### LE CONTEXTE PROFESSIONNEL :

L'avènement de nouvelles technologies, les évolutions du marché et les changements de pratiques professionnelles ainsi que les attentes polyvalentes de la clientèle, modifient le positionnement des graphistes-décorateurs dans le secteur professionnel ;

Les intéressés se sont progressivement calés autour de multiples activités pour lesquelles ils interviennent directement ou en complémentarité par la voie du partenariat ou de la sous-traitance.

- **Les entreprises et leurs emplois :**

- Les petites entreprises, les plus nombreuses (entre 2 et 10 salariés), sont généralement installées en périphérie des grandes agglomérations ou dans des villes de taille moyenne.

- Elles sont soit multi-services et très polyvalentes, soit spécialisées dans quelques domaines précis et ciblés (dans ce cas, elles exercent en partenariat avec des entreprises aux activités voisines ou connexes pour tout ce qu'elles n'assurent pas).

- Les PME, peu nombreuses, sont implantées uniquement dans les grandes agglomérations ou dans des lieux économiquement stratégiques.

- soit elles embrassent généralement la totalité ou la plus grande partie des activités du secteur.

- soit, dans certains cas, elles se spécialisent dans des domaines très spécifiques (ex : événementiel)

- **Secteurs d'activités économiques :**

- Les particuliers

- Les commerçants, les artisans tous métiers

- Les PME et les grandes entreprises publiques ou privées

- Les collectivités publiques

- Les promoteurs immobiliers

- Les cabinets d'architecture

- Les partenaires de la chaîne graphique (sérigraphes, imprimeurs et reprographes, les studios ou agences de publicité)

- Les concepteurs-gestionnaires de projets ou aménagements (environnement, loisir, équipements publics ou publicitaires...)
- Les gestionnaires ou conservateurs du patrimoine
- Les professionnels partenaires d'activités connexes (fabricants d'objets publicitaires à plat ou en volume, concepteurs de stands, fabricants de PLV, d'enseignes lumineuses. Les graveurs, les photograpeurs. Les storistes, les peintres, les carrossiers, les installateurs.)
- Les professionnels de l'événementiel du cinéma, de la télévision, du multimédia...

- **La place du diplômé dans l'entreprise :**

Le titulaire du BMA pourra exercer comme technicien tout ou partie des fonctions relatives au travail de l'image et du graphisme, au travail informatique, aux réalisations sur tous supports et tous formats, à la décoration de surfaces et de volumes en liaison avec le concepteur.

Il pourra participer à l'élaboration d'un devis ou à l'organisation du travail et, après expérience professionnelle, devenir animateur ou chef d'atelier et responsable chantier.

Après perfectionnement dans l'entreprise et après suivi des stages appropriés de qualification, dans le cadre de la formation continue, le titulaire pourra occuper un poste spécialisé dans des activités de pointe qui sont requises par certaines entreprises.

- **L'environnement technique de l'emploi :**

- a) Les produits utilisés (matières d'œuvres et supports) :**

Ils évoluent en même temps que les technologies propres aux fabrications de ces produits. Il est indispensable de connaître les produits de base qui s'imposent presque toujours à l'une des phases de réalisation.

De même les contraintes réglementaires et techniques doivent être parfaitement observées et le technicien doit faire preuve d'une attention particulière à la sécurité et au respect de l'environnement.

Une parfaite connaissance des particularités organiques, physiques et chimiques des produits est indispensable tout comme celle de leur coût : elle guidera le plus souvent le professionnel dans le choix qu'il devra suggérer au client ou l'option à prendre pour la réalisation.

- b) Les matériels et processus de réalisation :**

Ils sont fonction de la polyvalence ou de la spécialisation de l'entreprise mais leur connaissance est requise dans tous les cas.

Le matériel de type traditionnel reste indispensable dans tous les ateliers (outils manuels usuels, petit matériel et outillage électrique, plateaux, véhicules utilitaires, postes de travail équipés) mais certains types de matériels sont progressivement abandonnés ou adaptés pour des raisons de sécurité.

Les évolutions technologiques, les processus de préparation et de fabrication s'articulent fortement autour de l'outil informatique (équipement de base pour le travail du graphisme et de l'image, matériel de découpe souple et relief toutes matières, machines d'impression et de reproduction...)

Les procédés des réalisations restent stables pour certains travaux traditionnels avec intervention manuelle dominante (murs ou décors peints, aérographie, lettres peintes, imitations de matières et textures, filage ainsi que la découpe à la scie sauteuse, la préparation de fonds, le travail au cutter...). Le titulaire du BMA devra aussi connaître, à défaut de les maîtriser, les principales caractéristiques, technologiques et professionnelles des activités de métiers voisins ou connexes (partenaires de la chaîne graphique, la sérigraphie très spécialisée, la gravure, le matiérage et la résine, les volumes, la fabrication d'enseignes lumineuses ou électroniques, la réalisation de stands...) et aussi les sous-traitants partenaires (carrossiers-peintres, storistes, serruriers, menuisiers, peintres, fabricants de produits et supports...)

**c) Connaissances artistiques :**

Elles sont constitutives du métier et conditionnent toute évolution professionnelle du titulaire.

Le titulaire devra maîtriser:

- les bases d'une culture artistique
- les procédés de fabrication et de reproduction
- les constituants plastiques
- le dessin, la couleur, la composition
- les démarches de mise en œuvre d'un projet de réalisation

et approfondir:

- la connaissance de l'histoire de l'art et des styles
- l'historique du décor et de la lettre peinte et leurs fonctions symboliques
- les dernières évolutions de la communication graphique et de la production artistique

**d) La réglementation professionnelle :**

Elle est essentiellement régie par la loi de 1979 - et textes subséquents - réglementant la publicité, les enseignes et les préenseignes.

Elle concerne les dimensions, les implantations, les notions de "temporaire" ou de "permanent" et les rapports avec l'environnement et le contexte économique.

Régulièrement des réglementations additives en modifient les applications, c'est notamment le cas des travaux initiés par les commissions prévues par la loi et qui abordent également les questions de la matière et de l'esthétique.

On doit tenir compte également de la réglementation concernant l'environnement naturel ou construit.

**e) La réglementation d'hygiène et de sécurité générale :**

Le titulaire du BMA devra dans son emploi se référer en permanence à leurs différents aspects

- \* protections personnelles
- \* toxicité des produits ou matériaux utilisés
- \* dangerosité des outils, matériels ou machines
- \* dangers électriques (haute tension, enseignes lumineuses)
- \* conditions d'exécution de certains travaux (hauteur, environnement, produits spéciaux)
- \* sécurité de chauffage et de ventilation
- \* protection contre le feu

**f) Les conditions de travail :**

Indépendamment des règles de droit commun, la convention collective de la profession précise les particularismes en matières d'horaires, de salaires, de congés ou de conditions de travail ainsi que le niveau de qualification (réf.: code NAF 222 JA).

• **Définition et pondération des activités :**

- Les fonctions exercées dans les entreprises sont très diversifiées (relations commerciales, réception clients et partenaires, achats approvisionnement, organisation du travail, relations avec le personnel, comptabilité-gestion, suivi commercial, prospective...) et toute la partie *production*

C'est essentiellement dans ce domaine que le titulaire se situera.

- La production regroupe les fonctions suivantes qui commencent :
- pour l'option A : avec l'exécution d'une ébauche, d'un croquis ou d'un rough et se poursuit jusqu'aux réalisations finales sur tous supports en atelier ou à l'extérieur.
- pour l'option B : avec l'élaboration d'un projet et se poursuit jusqu'à la réalisation soit en atelier (imitations sur supports mobiles, toile ou décors peints, à maroufler ou à installer soit à l'extérieur sur les supports immobiliers du patrimoine public ou privé pour des travaux similaires).

En outre le chef d'entreprise pourra ponctuellement demander certains "apports" ou "contributions" à l'intéressé :

- \* échanges avec le client ou les sous-traitants, les concepteurs (notamment sur des questions de qualité de produits, de coloris, d'esthétiques...).
- \* échanges avec des fournisseurs (précisions sur la conception ou la composante de certains produits).
- \* collation de données techniques nécessaire à l'élaboration des devis.
- \* dialogue avec les collègues et le chef d'entreprise et travail en équipe.

LES FONCTIONS :

- \* Fonctions préliminaires
- \* Elaboration d'un projet - maquette ou d'un prototype
- \* Recherche des produits, supports et matières d'œuvre
- \* Préparation
- \* Organisation du processus de réalisation et méthodologie
- \* Exploitations informatiques
- \* Finalisation
- \* Réalisations manuelles